

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 02 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14 + 1 pouvoir

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, ATZENHOFFER, -excusés-

M. NEUHARD (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.

DEL. N° 56/2000

OBJET : CONSULTATIONS POUR LA MISSION DE COORDINATION « SECURITE, SANTE, HYGIENE » ET POUR L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE DU PROGRAMME DE CREATION DU CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE TRANSFRONTALIER

L'avant-projet de réalisation du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein sera présenté dans les prochaines semaines.

La poursuite des travaux de maîtrise d'œuvre et l'engagement ultérieur des travaux nécessiteront le concours d'un Bureau de coordination « sécurité, santé, hygiène » et la conclusion d'une garantie dommages ouvrage.

Le Bureau,

- VU la délibération du 28 juin 1999 du Conseil Communautaire approuvant la mise en œuvre du projet de centre d'animation et de découverte transfrontalier « pôle des générations futures » ;
- CONSIDERANT l'avancement du projet
- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

. autorise l'engagement de consultations pour l'établissement de marchés négociés pour la mission de coordination « sécurité, santé, hygiène » et pour l'assurance dommages ouvrage du programme de création du centre d'animation et de découverte transfrontalier du Fleckenstein ;

. charge le Président de la rédaction des cahiers de charges des missions correspondantes.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 03 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL